



Le **RAP**

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

BULLETIN D'INFORMATION | BLEUET NAIN

N° 2, 14 juin 2022

Surveillance phytosanitaire de la mouche du bleuët : bilan 2021 et dépistage pour 2022

En 2019, la mouche du bleuët a été détectée par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) sur plusieurs sites dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Les captures étaient alors concentrées dans la MRC de Maria-Chapdelaine, parfois aux limites des MRC avoisinantes. C'est pourquoi l'ACIA a élargi les limites géographiques de la zone réglementée à l'égard de la mouche du bleuët en incluant la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Pour plus de détails, vous pouvez consulter [cette carte](#) qui illustre les zones réglementées au Québec. À ce jour, il n'y a jamais eu de captures sur la Côte-Nord, dans Charlevoix et en Abitibi-Témiscamingue.

Bilan 2021

Comme en 2020, un réseau de surveillance régional était déployé en 2021 pour suivre l'évolution de la mouche sur le territoire. Il s'agissait d'un réseau de 30 sites répartis uniformément dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean avec 10 sites supplémentaires pour intensifier le dépistage dans les zones les plus touchées en 2020.

Finalement, en 2021, la présence de mouches a été relevée dans huit municipalités de la MRC Maria-Chapdelaine et une située dans la MRC Domaine-du-Roy. La présence de la mouche a été relevée dans des municipalités où elle était absente en 2020 : Girardville, Saint-Eugène, Saint-Stanislas, Sainte-Jeanne-d'Arc, Saint-Augustin et Péribonka. À l'inverse, aucune mouche n'a été trouvée à Normandin et Notre-Dame-de-Lorette, alors qu'elle y était présente en 2020. Bien que l'aire de répartition se soit agrandie, le niveau faible de captures (parfois une seule capture pour toute la saison) ne nous permet pas de dire que la mouche gagne du territoire pour le moment.

Comme le démontre la figure 1, en 2021, les niveaux d'infestation entre les sites des différentes municipalités étaient très variables, mais comme en 2020, c'est dans la municipalité de Dolbeau-Mistassini que le taux d'infestation était le plus élevé avec une moyenne de captures de 4,8 mouches par piège.

Les premières captures ont été relevées le 23 juin, la date la plus hâtive vue jusqu'à maintenant. Notons qu'en général, le printemps 2021 a aussi été beaucoup plus hâtif qu'à l'habitude. Les sites qui ont eu les premières captures les plus hâtives étaient aussi les plus infestés. Le nombre important de mouches capturées et la présence de larves démontrent qu'à certains endroits, la mouche est très bien implantée.

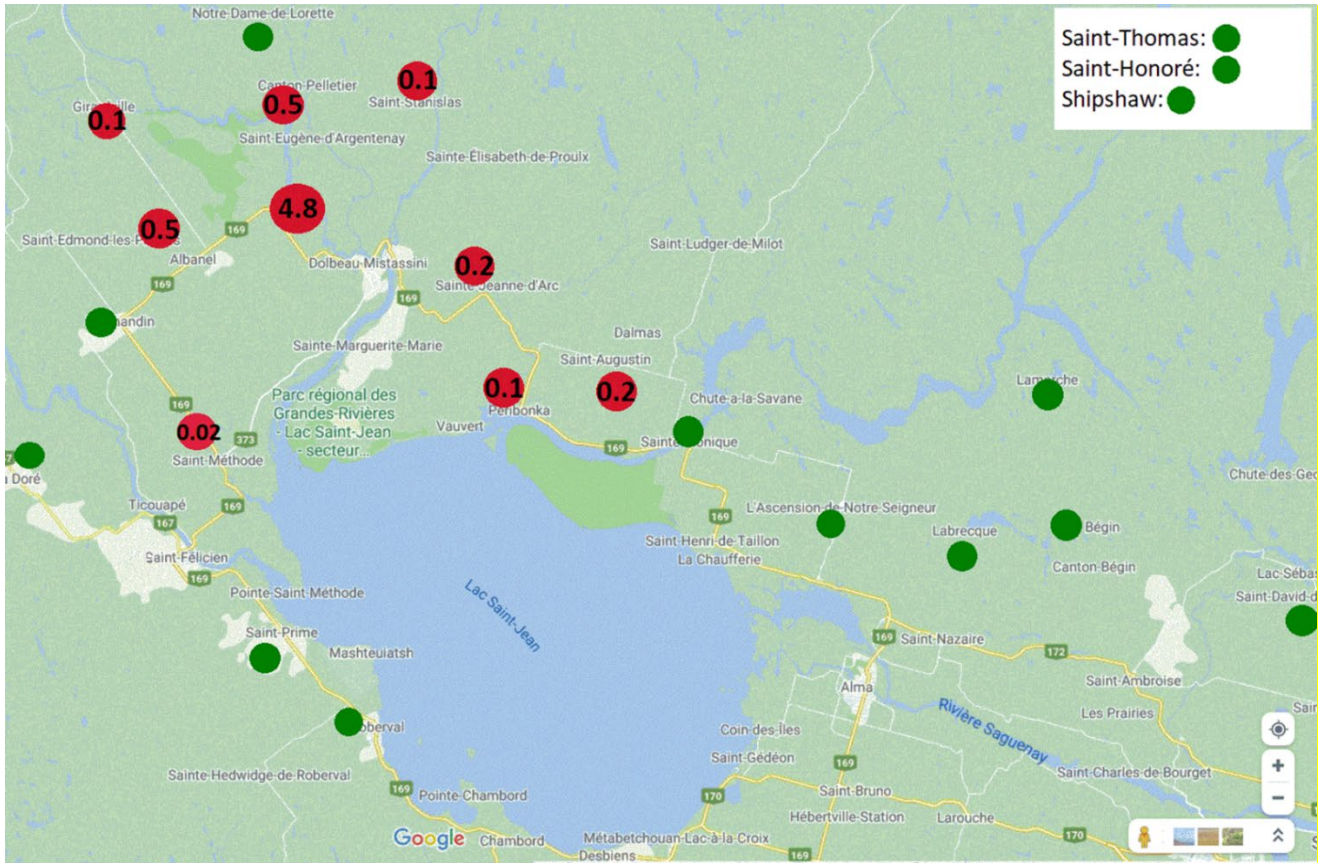


Figure 1 : Répartition des captures par piège en moyenne dans les différentes municipalités dépistées en 2021
Club Conseil Bleuét

Dépistage pour la saison 2022

À partir de la mi-juin 2022, un réseau de dépistage d'environ 800 pièges, relevés chaque semaine, sera mis en place au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Quarante bleuétières réparties uniformément sur le territoire en feront partie. Ce réseau vise à déterminer la répartition de l'insecte et l'étendue de l'infestation. Chaque semaine, les captures seront publiées dans les avertissements du RAP Bleuét nain.

Pour les entreprises qui ne font pas partie de ce réseau, il est important d'installer des pièges pour vérifier si la mouche est présente dans leur bleuétière. L'expérience des dernières années démontre qu'il est avantageux de détecter la mouche du bleuét dès les premières captures. En effet, il peut s'avérer plus rentable de réagir en début d'infestation plutôt que d'attendre que les populations soient bien implantées.

Les pièges Pherocon Apple Maggot (Pherocon AM) jaunes et appâtés à l'acétate d'ammonium sont utilisés pour le dépistage de l'adulte de la mouche du bleuét. Il est possible de se procurer des pièges auprès de la compagnie [Distributions Solida](#).

Ce bulletin d'information a été rédigé par Pierre-Olivier Martel, agronome (MAPAQ) et Marie-Ève Moreau, agronome (Club Conseil Bleuét), puis révisé par la [Direction de la phytoprotection](#) (MAPAQ). Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [les avertisseurs du réseau Bleuét nain](#) ou [le secrétariat du RAP](#). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.